

Le 27 avril 2021



Le Fonds de Solidarité est ouvert pour mars

Chers auteurs,

Nous vous informons que le [formulaire de demande d'aide au Fonds de Solidarité pour les artistes-auteurs déclarant leurs revenus artistiques en traitements et salaires](#) est désormais en ligne au titre du mois de mars 2021. Il est accessible sur cette [page](#).

Vous avez jusqu'au 31 mai 2021 pour déposer une demande.

Les artistes-auteurs déclarant leurs revenus en BNC peuvent déposer leur demande sur le [site des impôts](#), dans leur espace personnel.

Nous vous rappelons que le mode de calcul choisi, lors de votre demande d'aide au titre de février 2021, pour déterminer votre revenu de référence 2019 (soit les revenus du mois concerné, soit la moyenne mensuelle des revenus 2019) est reconduit automatiquement pour les mois suivants. Si vous n'avez pas effectué de demande en février, vous pourrez faire ce choix dans le formulaire de demande au titre de mars. Il s'appliquera ensuite pour chacun des mois suivants.